



[M.Repacholi](#), ICNIRP-OMS, négationniste / prévaricateur notoire, Lionel Jospin Premier Ministre signataire du Décret 2002-775, Bertrand Delanoë Maire de Paris, charte des antennes relais.

Delanoë et les opérateurs prennent-ils les Parisiens pour des cons ?

Next-up Lyon 20 09 2012 : Stupéfiant ce qui vient de se passer dans les salons de la Mairie de Paris !

Un constat : Faire acte d'intelligence et de discernement n'est peut-être plus à la portée de certains hommes politiques qui doivent avoir déjà "leurs neurones biens atteints" par les irradiations micro-ondes de la Téléphonie Mobile.

En effet, face aux enjeux économiques de la visiophonie mobile (4G) et sous la pression des staffs des opérateurs privés de la téléphonie mobile les alertes et les préoccupations sanitaires de la population ont été totalement ignorées par la ville de Paris qui s'apprête à adopter les 15 et 16 octobre 2012 une nouvelle charte ayant comme nouvelles normes d'irradiation HF micro-ondes une augmentation de 1500 % en densité de puissance par rapport à la précédente (2 V/m moyennées sur 24 h), c'est du moins ce qu'il apparait en première lecture trompeuse et dans les médias.

Il faut savoir que depuis environ un an le déploiement de nouvelles antennes relais était bloqué suite au non renouvellement de la charte Parisienne entre les parties. [\[Paris : Tous contre Free\]](#)

Paradoxalement le Conseil de Paris avait adopté en 2011 un vœu qui préconisait l'abaissement du seuil d'exposition de la population aux rayonnements micro-ondes à 0,6 V/m soit 1000 µW/m² suivant les recommandations des scientifiques indépendants du [Rapport Biolnitiative \(0,6 V/m in et 0,2 V/m out\)](#)

L'AFP dans son communiqué du 18 09 2012 résume parfaitement la situation actuelle, mais au premier degré, sic :

"La mairie de Paris et les grands opérateurs télécoms ont annoncé mardi avoir trouvé un accord sur un projet de nouvelle charte de la téléphonie mobile à Paris ... Pour ce faire, les deux parties (ndlr : la Mairie et les quatre principaux opérateurs français - Orange, SFR-Vivendi, Bouygues Telecom et Free Mobile) ont décidé de fixer "deux niveaux de champs maximaux à ne pas dépasser dans les lieux de vie fermés (appartement, bureaux) : 5 volts par mètre ou 7 V/m" avec la 4G, conformes aux seuils réglementaires recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), selon la Fédération française des télécoms (FFT). Abandon du mode de calcul précédent : Ils abandonnent donc le mode de calcul parisien d'un niveau d'exposition de 2 V/m, établi sur une moyenne de 3 points et sur 24H00, qui était en vigueur depuis la première charte signée en 2003, et adoptent le protocole de mesure de l'Agence nationale des fréquences (ANFR)."

"Nous sommes très heureux de cette issue positive de la négociation avec la ville de Paris, car cette charte ouvre la voie à la 4G à Paris", s'est félicité le secrétaire général de Bouygues Telecom, Didier Casas.

Le scandale de la nouvelle charte qui va berner les Parisiens !

Attention de bien lire, car ce n'est pas évident pour la majorité des Parisiens de bien comprendre, il est clairement stipulé 5 V/m ou 7V/m, deux niveaux de champs maximaux à ne pas dépasser **dans les lieux de vie fermés (appartement, bureaux) : Cela signifie en d'autres termes que les puissances d'irradiation sont tous simplement alignées, ni plus ni moins sur le Décret 2002 -775 dit Décret Jospin !**

En effet 7 V/m in (à l'intérieur = 150 000 µW/m²) peuvent égaler 61 V/m out (à l'extérieur dans les rues = 10 000 000 µW/m² !). Pour les valeurs du consortium Biolnitiative on considère en densité de puissance que 0,6 V/m in = 0,2 V/m out.

En conséquence cette Charte est plus qu'une reculade, mais carrément non seulement un scandale sanitaire, mais aussi totalement inutile puisque les valeurs des normes sont en définitives celles qui sont déjà existantes dans le Décret Jospin.

Maintenant toutes les antennes relais parisiennes seront évidemment dans les normes, mais en sus d'un coup de baguette magique tous les litiges et procédures en justice en cours seront effacés, **c'est incontestablement un nouveau coup de maître des opérateurs privés avec l'aval de politiques !**

Ce nouveau scandale sanitaire est aussi un avertissement à tous ceux qui pensent que l'on peut négocier avec les opérateurs de la téléphonie mobile, force est de constater qu'aucune avancée de salubrité publique n'est intervenue suite à la négociation. Face aux enjeux colossaux de la téléphonie mobile il n'y a rien à attendre de discussions, celles-ci ne servent qu'à rouler la population dans la farine, enfumer les associations et manipuler de façon subtile les politiques afin de faire perdurer le système en place le plus longtemps possible.

"Pour Robin des Toits, ce projet de charte est en revanche "un vrai recul" car le conseil de Paris avait voté en juillet 2010 que la renégociation de la charte de Paris devait se faire avec un objectif de 0,6 V/m."

A la Ville de Paris, on joue l'apaisement en ces termes qui en disent long : *"C'est vrai, ce vœu avait pour objectif de tendre vers 0,6 V/m et nous en sommes loin"* explique Mao Peninou, adjoint au maire chargé de la qualité des services publics municipaux !

Si [Le Parisien](#), titre **"La ville ouvre ses toits aux antennes relais, tout en ayant vendu son âme au diable"**, cela n'est qu'un début pour les Parisiens, car que personne ne s'y trompe après le 4G arrive la 5G.